

Définition Motte : (nf.) Butte généralement artificielle de terre cernée d'un fossé, sur laquelle on élève une fortification. On parle fréquemment de motte castrale.

Latin médiéval motta (tertre). Von Wartburg y voit un radical prélatin muti (ou mutt) de même sens. On trouve ce terme dès le XIIIe siècle, notamment dans le Roman de rou de Wace : Hubert de Rie ert a sa porte entre le mostier et sa **mote**. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

